

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Portrait général

1 - Les métiers du domaine

Directeur de production / Directrice de production

Administrateur de production / Administratrice de production

Chargé de production / Chargée de production

Chargé de diffusion / Chargée de diffusion

Administrateur de tournées / Administratrice de tournées

Programmeur artistique / Programmeuse artistique

2 - Périmètre d'intervention et missions générales

La production est l'activité qui permet de créer un spectacle à partir d'un projet artistique, en réunissant les conditions artistiques, humaines, techniques et financières adéquates. Cette phase de production comprend toutes les étapes de création jusqu'à la première représentation en public.

La diffusion est l'activité qui permet au spectacle d'être exploité de façon à être représenté en public.

Le champ d'intervention et les grandes missions de ce domaine :

- Mener avec le/la créateur/trice du spectacle une réflexion sur le dimensionnement du spectacle à créer en fonction des moyens financiers, humains, matériels mobilisables et des possibilités de diffusion ou adapter une production existante.
- Définir les conditions de la production, l'organiser et l'ajuster en fonction des événements qui surviennent
 - en matière de budgets : établir et suivre les budgets de production d'une saison ou de spectacles en lien avec le/la créateur/trice ou le/la directeur/trice artistique du spectacle, organiser le montage financier des projets et prospecter leur financement
 - en matière de contrats : négocier et mettre en œuvre la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans la création du spectacle ; le cas échéant négocier, établir et suivre les contrats de cession de droit d'auteur et de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, d'artistes, de coproduction, de coréalisation, d'assurances..., réaliser les déclarations liées aux spectacles et à l'existence de l'entreprise
 - en matière de logistique, coordonner les interventions des artistes et des techniciens, négocier et organiser leurs plannings et les conditions de leur accueil, de leurs transports et hébergements, pour la période de production (créations, répétitions, résidences...) et de diffusion (tournées)
 - sur le plan technique : réaliser des dossiers de production, adapter les moyens de production aux conditions d'exploitation et de diffusion, vérifier la faisabilité technique du spectacle dans les lieux de diffusion
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de diffusion des spectacles produits : rechercher des partenaires pour diffuser la production ; établir le budget de diffusion et définir le prix de cession ; négocier avec les diffuseurs le calendrier et les conditions de représentation du spectacle.
- Elaborer et tenir des outils de suivi de l'activité d'un lieu de spectacle ou analyser les résultats financiers d'un spectacle ou d'une tournée.

Ses relations et interférences avec les autres domaines du spectacle vivant :

- Avec l'artiste porteur du projet de spectacle, mener une réflexion sur le dimensionnement de la production
- Avec l'administrateur/trice ou le/la responsable administratif/ve et financier/ère, suivre les budgets de production et de diffusion et transmettre à l'administrateur/trice ou au service comptable les informations nécessaires à l'exécution desdits budgets, analyser les résultats financiers d'une production ou d'une tournée, organiser et mettre en œuvre les procédures internes pour le contrôle de gestion et le suivi analytique des productions et des tournées.
- Avec la direction technique ou le/la producteur/trice, définir les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à une production.
- Avec le service de communication, contribuer à la promotion des spectacles.

3 - Contexte et environnement socio-professionnel

Les entreprises du spectacle vivant ont un profil très varié du fait de leurs activités, disciplines et types de spectacles, statut, nombre de salariés et modèles économiques. Certaines remplissent des missions de service public, par délégation de l'État ou des collectivités territoriales, et/ou reçoivent des financements publics. D'autres fonctionnent sans recevoir de subvention. Les très petites entreprises (TPE) sont très nombreuses.

Les métiers de la production-diffusion existent dans les entreprises de création, de production et de diffusion de spectacles.

4 - Conditions d'emploi

Dans une entreprise du spectacle vivant, les emplois de la production sont des emplois de salariés soit en CDI, soit en CDD, soit en CDD d'usage le temps d'une production. Ils sont parfois partagés entre entreprises. Le métier de chargé/e de diffusion, notamment, peut être exercé de façon indépendante.

Le temps de travail est conforme aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur. Certains cadres de direction sont assujettis au forfait jour. La plupart des personnels de la production-diffusion peuvent travailler selon des horaires atypiques (en soirée, les week-ends et jours fériés) et se déplacer, notamment en tournée ou à la rencontre des artistes ou programmeurs ; les conventions collectives ou les accords d'entreprise prévoient des dispositions de récupération de ces temps de travail.

5 - Risques en matière de santé au travail

- Les risques liés à la charge mentale et au stress sont plutôt élevés. Ils découlent de l'enjeu de l'activité ainsi que de l'organisation du travail – contrainte de temps, multiplicité des tâches, interruptions fréquentes, surcharge de travail, conflits de temporalité – par exemple mener en parallèle trois saisons successives, une en cours de réalisation, une en phase de diffusion, une en phase de programmation.
- Le risque lié au travail sur écran est moyen à élevé.
- Le risque lié à l'organisation du travail est moyen à élevé, notamment à cause des rythmes irréguliers de travail et du travail en soirée dans les lieux où ces professionnels accompagnent les artistes qu'ils produisent ou diffusent. Cette organisation du travail peut aussi engendrer une difficulté à préserver une vie personnelle.
- Les autres risques sont faibles.

6 - Organisation du travail et évolutions impactant les métiers

La poly-activité sur plusieurs métiers de la production-diffusion, de la communication et de la technique est forte.

Les entreprises s'équipent peu à peu d'outils de gestion de la production et de la diffusion des spectacles visant à simplifier une partie des métiers de la production et de la diffusion, mais qu'il faut maîtriser.

L'activité de production intègre désormais la recherche de financements nouveaux liés à des projets interdisciplinaires ou à de l'action culturelle. Elle s'élargit aussi à la recherche de nouveaux partenaires, y compris dans d'autres secteurs d'activité, notamment pour faire face à la baisse généralisée des financements publics.

Certains réseaux de diffusion traditionnelle sont saturés ou disparaissent. L'activité de diffusion évolue en élaborant de nouveaux modes de diffusion.

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Métier DIRECTEUR DE PRODUCTION / DIRECTRICE DE PRODUCTION

1 - Appellations voisines et métiers connexes

Aucune

2 - Missions et activités

Missions

Le/la directeur/trice de production élabore et met en place des stratégies, pour produire et diffuser des spectacles.

Activités

- mène avec le créateur du spectacle une réflexion sur le dimensionnement du spectacle à créer en fonction des moyens financiers humains, matériels mobilisables et des possibilités de diffusion.
- définit les conditions des productions, il supervise leur évaluation financière ainsi que le montage financier des projets ; il prospecte leurs financements.
- négocie la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans la création du spectacle.
- définit la stratégie de diffusion des spectacles produits.
- encadre le travail de l'équipe de production.

3 - Responsabilités

Il/elle garantit l'aboutissement d'un projet de spectacle, dans le respect des contraintes et du budget décidés, en relation avec le/la directeur/trice technique, le/la créateur/trice du spectacle et/ou le/la directeur/trice artistique.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée dans une ou plusieurs disciplines

Mener une veille sur l'évolution des courants artistiques dans la (les) discipline(s) de son entreprise

Identifier les acteurs culturels, économiques et institutionnels locaux ou nationaux, des réseaux locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise – et les politiques publiques de la culture

Identifier les enjeux économiques et sociaux du spectacle vivant

Etablir, suivre, analyser un budget de production

Élaborer les dossiers de demande de financements, de subventions ou d'aides auprès des partenaires publics ou privés, institutionnels et/ou des sociétés civiles et assurer leur suivi

Identifier les ressources humaines et les moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation du projet de production

Évaluer les moyens et les contraintes techniques du projet de production

Créer et entretenir un réseau d'artistes, de techniciens, de prestataires et les mobiliser selon les besoins

Anticiper et organiser la logistique de la production d'un spectacle, de la tournée d'un spectacle

Appliquer et faire appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Analyser les enjeux artistiques, techniques et financiers d'une production

Etablir une stratégie de diffusion

Capacités transversales à plusieurs secteurs professionnels

Conduire la mise en œuvre de projets

Élaborer des outils de suivi d'une activité et d'évaluation

Créer et entretenir des relations avec des acteurs culturels, économiques et institutionnels pertinents

Créer et entretenir des réseaux et des partenariats

Mener une veille permanente sur son secteur

Négocier des contrats commerciaux, avec le secteur public, de propriété intellectuelle

Négocier des contrats de travail

Anticiper et organiser l'activité de son service et son évaluation

Diriger et coordonner une équipe ; le cas échéant coordonner des services.

Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des services de l'entreprise

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Argumenter et promouvoir un projet par écrit et oralement

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, voire une base de données –, un logiciel de gestion de projet et des outils de communication numérique – web, réseaux sociaux

5 - Place dans l'organigramme de l'entreprise

Il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice, du/de la directeur/trice adjoint/e ou de l'administrateur/trice. En l'absence de directeur/trice ou d'administrateur/trice, il/elle est placé/e sous l'autorité du/de la président/e du conseil d'administration ou du mandataire social.

Il/elle encadre le cas échéant une équipe de production.

Il/elle est en relation avec l'ensemble des services.

6 - Positionnement catégoriel

- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) :
Filière Administration-production, le/la directeur/trice de production est cadre du groupe 3
- Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) :
Filière Gestion de l'entreprise, le/la directeur/trice de production est cadre du groupe 2
- Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) :
non référencé

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier de directeur/trice de production, une expérience professionnelle confirmée – notamment dans le spectacle vivant ou enregistré – est indispensable, acquise dans des emplois d'administrateur de production, de chargé de production, d'administrateur.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de directeur de production, en particulier des formations généralistes ou en management culturel de niveau I et II.

Le/la directeur/trice de production complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Le poste de directeur de production peut exister dans des entreprises qui produisent des spectacles, dotées ou non de lieu de diffusion.

Le/la directeur/trice de production peut aussi réaliser la programmation d'activités – concerts, résidences... – et leur suivi financier.

Il/elle peut adapter une production existante.

9 - Le métier demain

La fonction de production est nécessaire au spectacle vivant.

Selon l'activité, l'organisation, la taille de l'entreprise, les chargés/ées de production et de diffusion peuvent être directement supervisés par l'administrateur/trice de production, l'administrateur/trice, le/la directeur/trice adjoint/e ou le/la directeur/trice à défaut d'un poste de directeur de production.

Les entreprises s'équipent peu à peu d'outils de gestion de la production et de la diffusion de spectacles visant à simplifier une partie du métier de directeur de production, mais qu'il faut maîtriser.

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Métier ADMINISTRATEUR DE PRODUCTION / ADMINISTRATRICE DE PRODUCTION

1- Appellations voisines et métiers connexes

Aucune

2 - Missions et activités

Missions

L'administrateur/trice de production met en œuvre et contrôle la réalisation de productions de spectacles.

Activités

- contribue à la réflexion sur le dimensionnement du spectacle à créer en fonction des moyens financiers, humains, matériels mobilisables et des possibilités de diffusion.
- organise les conditions de la production et l'évaluation financière de productions, il établit et suit le budget de production de spectacles.
- réalise des dossiers de production.
- organise le montage financier des projets et prospecte leurs financements.
- met en œuvre la relation contractuelle avec les artistes et techniciens impliqués dans la création du spectacle.
- met en œuvre la stratégie de diffusion des spectacles produits.
- coordonne le travail d'un ou plusieurs chargé/e/s de production et/ou de diffusion.

3 - Responsabilités

Il/elle prend les mesures nécessaires au respect des contraintes juridiques et budgétaires du projet de production.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée dans une ou plusieurs disciplines

Mener une veille sur l'évolution des courants artistiques dans la (les) discipline(s) de son entreprise

Identifier les acteurs culturels, économiques et institutionnels locaux ou nationaux, des réseaux locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise – et les politiques publiques de la culture

Identifier les enjeux économiques et sociaux du spectacle vivant

Etablir, suivre, analyser un budget de production

Élaborer les dossiers de demande de financements, de subventions ou d'aides auprès des partenaires publics ou privés, institutionnels et/ou des sociétés civiles et assurer leur suivi

Identifier les ressources humaines et les moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation du projet de production

Évaluer les moyens et les contraintes techniques du projet de production

Créer et entretenir un réseau d'artistes, de techniciens, de prestataires et le/s mobiliser selon les besoins

Anticiper et organiser la logistique de la production d'un spectacle, de la tournée d'un spectacle

Appliquer et faire appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Analyser les enjeux artistiques, techniques et financiers d'une production

Capacités transversales à plusieurs secteurs professionnels

Conduire la mise en œuvre de projets

Élaborer des outils de suivi d'une activité et d'évaluation

Créer et entretenir des relations avec des acteurs culturels, économiques et institutionnels pertinents ; créer et entretenir des réseaux et des partenariats ; mener une veille permanente sur son secteur

Etablir des contrats commerciaux, de propriété intellectuelle

Etablir des contrats de travail

Anticiper et organiser l'activité de son service et son évaluation

Diriger et coordonner une équipe ; le cas échéant coordonner des services.

Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des services de l'entreprise

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Argumenter et promouvoir un projet par écrit et oralement

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, voire une base de données –, un logiciel de gestion de projet et des outils de communication numérique – web, réseaux sociaux

5 - Place dans l'organigramme de l'entreprise

Il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice de production. En l'absence de directeur/trice de production, il/elle est placé/e sous l'autorité du/de la directeur/trice, du/de la directeur/trice adjointe, de l'administrateur/trice.

Il/elle encadre le cas échéant un ou plusieurs chargés/ées de production et/ou de diffusion.

Il/elle est en relation avec l'ensemble des services.

6 - Positionnement catégoriel

- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) :
Filière Administration-production, l'administrateur/trice de production est cadre du groupe 4
- Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) :
Filière Gestion de l'entreprise, l'administrateur/trice de production est cadre du groupe 2
- Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) :
non référencé

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier d'administrateur/trice de production, une expérience professionnelle confirmée – notamment dans le spectacle vivant ou enregistré – est indispensable, acquise soit dans un emploi de chargée/e de production ou d'administrateur/trice de tournées, soit dans un métier de la gestion du spectacle vivant.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier d'administrateur/trice de production, en particulier des formations généralistes ou en management culturel de niveau I et II. L'administrateur/trice de production complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Le poste d'administration de production peut exister dans des entreprises qui produisent des spectacles, dotées ou non de lieu de diffusion.

En l'absence de directeur/trice de production, l'administrateur/trice de production peut réaliser certaines de ses missions.

L'administrateur/trice de production peut adapter une production existante.

9 - Le métier demain

La fonction de production est nécessaire au spectacle vivant.

Selon l'activité, l'organisation, la taille de l'entreprise, les chargés/ées de production et de diffusion peuvent être directement supervisés/ées par l'administrateur/trice, le/la directeur/trice adjoint/e ou le/la directeur/trice à défaut d'un poste de directeur de production ou d'administrateur de production.

Les entreprises s'équipent peu à peu d'outils de gestion de la production et de la diffusion de spectacles visant à simplifier une partie du métier de d'administrateur de production, mais qu'il faut maîtriser.

Domaine PRODUCTION- DIFFUSION

Métier CHARGÉ DE PRODUCTION / CHARGÉE DE PRODUCTION

1 - Appellations voisines et métiers connexes

Appellations voisines : aucune

Métier connexe : attaché/e de production

2 - Missions et activités

Missions

Dans un cadre budgétaire, temporel et artistique défini par les différentes parties prenantes du projet, le/la chargé/e de production prépare, organise, met en œuvre et coordonne les moyens techniques, financiers, humains d'une ou plusieurs productions.

Activités

- établit le budget de production, en collaboration avec les différentes parties prenantes du projet, il le suit et le justifie.
- établit les contrats de travail des artistes et techniciens en fonction des conditions de rémunération négociées par les porteurs de projet ; établit les contrats de cession de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, de coproduction, de coréalisation, d'assurances... ; réalise les déclarations et les demandes d'autorisations liées aux spectacles.
- coordonne les interventions des artistes et techniciens, négocie et organise leurs plannings et les conditions de leur accueil, de leurs transports et hébergements, pour la période de production (créations, répétitions, résidences...).
- adapte les moyens de production aux conditions d'exploitation et de diffusion.

L'attaché/e de production réalise une partie des activités de production sous l'autorité d'un/e responsable.

3 - Responsabilités

- rend compte de l'utilisation des budgets qui lui sont confiés.
- est garant de la fiabilité et de l'opérationnalité des contrats qu'il a préparés.
- est garant de l'opérationnalité des productions qui lui sont confiées dans la limite des moyens qui lui sont attribués.

L'attaché/e de production est garant des activités qui lui sont confiées, dans la limite des moyens qui lui sont accordés.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée ; assurer une veille sur les évolutions artistiques et techniques dans la (les) discipline(s) de son entreprise.

Identifier les parties prenantes impliquées ou à mobiliser dans le/s projet/s de production.

Construire une grille budgétaire, analyser des budgets.

Analyser ou étudier la faisabilité d'un projet de production.

Evaluer une fiche technique de spectacle et en discuter avec les responsables techniques.

Identifier les ressources humaines et les moyens techniques et matériels nécessaires à la réalisation du projet de production, entretenir un réseau d'artistes, de techniciens, de prestataires et le/s mobiliser selon les besoins.

Evaluer les moyens et les contraintes techniques du projet de production

Expliciter les étapes, les moyens et les contraintes du projet et les communiquer auprès des parties prenantes du projet de production en vue de décisions adéquates.

Négocier des ajustements d'organisation et de moyens avec les parties prenantes du projet de production.

Contribuer au respect des réglementations liées au spectacle vivant : droit social, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Capacités transversales à plusieurs secteurs professionnels

Utiliser des outils de suivi d'une activité

Etablir des contrats commerciaux, de travail, de propriété intellectuelle

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Effectuer des démarches administratives

Remplir, classer, transmettre des documents administratifs

Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par le projet de production

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, une base de données –, un logiciel de gestion de projet, un logiciel spécifique de gestion de spectacles et des outils de communication numérique

5 - Place dans l'organigramme de l'entreprise

Selon l'organisation de l'entreprise, il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice de production, de l'administrateur/trice de production, de l'administrateur/trice ou du directeur/trice.

Il/elle peut encadrer des attachés/ées de production et/ou de diffusion.

Il/elle travaille en relation avec l'administrateur/trice ou le service comptable, l'équipe technique, les artistes et, le cas échéant, avec le/la chargé/e de diffusion.

Selon l'organisation de l'entreprise, l'attaché/e de production travaille sous l'autorité d'un/e chargé/e de production, du/de la directeur/trice de production, de l'administrateur/trice de production, de l'administrateur/trice ou du directeur/trice.

6 - Positionnement catégoriel

	Chargé de production	Attaché de production
Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	filière Administration-production Salarié/e non-cadre du groupe 5	<i>filière Administration-production Salarié/e non cadre du groupe 6</i>
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	filière Création-production Agent de maîtrise	<i>filière Création-production Employé/e qualifié/e groupe 1</i>
Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)	Non référencé	<i>Non référencé</i>

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier de chargé/e de production, une expérience professionnelle confirmée dans le spectacle vivant est nécessaire, acquise notamment dans des emplois d'attaché/e de production, de chargé/e de diffusion ou dans un métier de la régie technique du spectacle vivant.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de chargé/e de production, en particulier des formations de niveau III spécifiques à ce métier. Le/la chargé/e de production complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Selon l'activité, l'organisation ou la taille de l'entreprise, les métiers de chargé/e de production et de chargé/e de diffusion peuvent être inclus dans un même poste.

Dans des entreprises de petit effectif, un/e chargé/e de production et de diffusion peut aussi exercer les missions d'administrateur/trice de tournées.

Le métier de chargé/e de production peut être exercé pour le temps d'une production ou de façon pérenne, dans des entreprises de création et production et dans des lieux de diffusion de spectacles.

9 - Le métier demain

Le métier de chargé/e de production est nécessaire à la production des spectacles.

Il évolue en fonction du contexte économique de plus en plus mouvant et complexe et des outils de gestion des modes de production et de diffusion des spectacles. Le/la chargé/e de production doit développer la recherche de financements nouveaux liés à des projets interdisciplinaires ou à de l'action culturelle.

Des réseaux de chargés/ées de production fonctionnant par réunions, courriels ou discussions sur le web, facilitent les échanges de pratiques et le développement des compétences.

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Métier CHARGÉ DE DIFFUSION / CHARGÉE DE DIFFUSION

1 - Appellations voisines et métiers connexes

Appellation voisine : booker

Métier connexe : attaché/e de diffusion

2 - Missions et activités

Missions

Dans un cadre budgétaire, temporel et artistique défini par les parties prenantes du projet, le/la chargé/e de diffusion assure la cession ou commercialise un ou plusieurs spectacles.

Activités

- tient à jour une base de données des diffuseurs et des lieux de diffusion en adéquation avec le projet artistique du spectacle.
- recherche des partenaires locaux, nationaux et internationaux, publics ou privés, pour diffuser ce spectacle.
- négocie avec les programmeurs et diffuseurs potentiels le calendrier des représentations et le prix de vente dans le cadre de la stratégie budgétaire et commerciale définie par sa hiérarchie.
- vérifie la faisabilité technique du spectacle dans le lieu de diffusion.
- suit le budget de diffusion et transmet à l'administrateur ou au service comptable les informations nécessaires à l'exécution du budget de diffusion.
- analyse les résultats financiers de la diffusion d'un spectacle.
- Le cas échéant, contribue à la promotion des spectacles.
- Le cas échéant, accompagne les tournées.
- Le cas échéant, prospecte de nouveaux artistes à diffuser.

L'attaché/e de diffusion réalise une partie des activités de diffusion sous l'autorité d'un/e responsable.

3 - Responsabilités

Il/elle rend compte de la réalisation des objectifs fixés.

Il/elle est responsable de la fiabilité et de l'opérationnalité des conditions d'exploitation qu'il/elle a négociées.

L'attaché/e de diffusion est garant des activités qui lui sont confiées, dans la limite des moyens qui lui sont accordés.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée ; assurer une veille sur l'évolution des courants artistiques dans la (les) discipline(s) de son entreprise.

Identifier les réseaux de diffusion locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise – et les politiques publiques de la culture ; assurer une veille sur les orientations artistiques des réseaux et partenaires de diffusion.

Créer et entretenir des réseaux et des partenariats avec des acteurs culturels et institutionnels pertinents ; mener une veille permanente sur les lieux de diffusion et mettre à jour une base de données

Identifier les enjeux économiques et sociaux du spectacle vivant

Tenir un budget de diffusion

Vérifier la capacité des lieux de diffusion à assurer la faisabilité des spectacles

Négocier des ajustements d'organisation et de moyens avec les parties prenantes du spectacle diffusé

Appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Capacités transversales à plusieurs secteurs professionnels

Structurer un fichier de prospection

Elaborer des outils de promotion à partir d'une stratégie établie

Prospecter les diffuseurs potentiels

Développer un argumentaire commercial visant à convaincre les diffuseurs

Négocier des contrats commerciaux, de travail, de propriété intellectuelle

Présenter oralement un spectacle

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Créer et entretenir des relations avec les services concernés de l'entreprise

Communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, une base de données –, un logiciel spécifique de gestion de spectacles et des outils de communication numérique

5 - Place dans l'organigramme de l'entreprise

Selon l'organisation de l'entreprise, il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice de production, de l'administrateur/trice de production, de l'administrateur/trice ou du/de la directeur/trice.

Il/elle peut encadrer des attachés/ées de diffusion.

Il/elle travaille en relation avec l'administrateur/trice ou le service comptable et très souvent avec le/la chargé/e de production, l'équipe technique, les artistes, le service de communication.

6 - Positionnement catégoriel

	Chargé de diffusion	Attaché de diffusion
Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285)	filière Administration-production Salarié/e non-cadre du groupe 5	<i>filière Administration-production Salarié/e non cadre du groupe 6</i>
Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090)	filière Création-production Agent de maîtrise	<i>filière Création-production Employé/e qualifié groupe 1</i>
Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717)	Non référencé	<i>Non référencé</i>

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Le métier de chargé/e de diffusion peut être un métier d'entrée dans le spectacle vivant.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier de chargé/e de diffusion, en particulier des formations de niveau II et III dans les domaines culturel et commercial.

Le chargé/e de diffusion complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Eléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Selon l'activité, l'organisation et la taille de l'entreprise, les métiers de chargé/e de production et de chargé/e de diffusion peuvent être inclus dans un même poste.

Dans des entreprises de petit effectif, un/e chargé/e de production et de diffusion peut aussi exercer les missions d'administrateur/trice de tournées.

Dans d'autres entreprises, il/elle peut être appuyé/e par un/e administrateur/trice de tournées ou un/e régisseur/sseuse de tournées.

Le métier de chargé/e de diffusion peut être exercé dans des entreprises de création, de production, de diffusion, et – de plus en plus – de façon indépendante.

9 - Le métier demain

Le métier est nécessaire à la diffusion des spectacles.

Il évolue en fonction du contexte économique de plus en plus mouvant et complexe et des évolutions technologiques des modes de diffusion des spectacles : par exemple, le/la chargé/e de diffusion doit prendre en compte des décisions de programmation de plus en plus tardives, développer des partenariats sur des projets exceptionnels avec des lieux de diffusion, utiliser les outils de communication numérique et les logiciels spécifiques.

Domaine PRODUCTION-DIFFUSION

Métier : ADMINISTRATEUR DE TOURNÉES / ADMINISTRATRICE DE TOURNÉES

1 - Appellations voisines et métiers connexes

Appellations voisines : aucune

Métier connexe : aucun

2 - Missions et activités

Missions

Dans une entreprise de production-diffusion, l'administrateur/trice de tournées prépare, met en œuvre et assure le suivi budgétaire de la tournée d'un spectacle.

Activités

- établit ou analyse le budget de la tournée, en lien éventuel /en collaboration avec le/la directeur/trice de production, l'administrateur/trice de production ou l'administrateur/trice.
- suit l'exécution du budget de la tournée : vérifie la recette de billetterie ; vérifie, négocie et règle les dépenses ; transmet à l'administrateur/trice ou au service comptable les informations nécessaires à l'exécution du budget ; établit les comptes d'exploitation des représentations.
- réalise les déclarations liées aux spectacles.
- analyse les résultats financiers de chaque spectacle et de la tournée.

Il/elle est présent/e sur les lieux de spectacle de la tournée.

3 - Responsabilités

Il/elle est garant du respect des budgets qui lui sont confiés.

Il/elle est garant du bon déroulement des tournées.

4 - Compétences et capacités

Compétences spécifiques au spectacle vivant

Posséder une culture artistique avérée ; assurer une veille sur les évolutions artistiques et techniques dans la (les) discipline(s) de son entreprise.

Identifier les réseaux locaux, nationaux, voire internationaux du spectacle vivant – en particulier les réseaux de la (des) discipline(s) de son entreprise ; mener une veille permanente sur son secteur.

Identifier les parties prenantes impliquées dans les productions

Etablir, suivre, analyser un budget de tournée

Expliciter les étapes, les moyens et les contraintes du projet et les communiquer auprès des parties prenantes du projet de production en vue de décisions adéquates.

Anticiper et organiser la logistique de la tournée d'un spectacle

Négocier des ajustements d'organisation et de moyens avec les parties prenantes du projet de production

Appliquer les réglementations liées au spectacle vivant : droit social, droit fiscal, règlements de sécurité, droit commercial, propriété intellectuelle...

Pour les projets internationaux, identifier les lieux ressources et rechercher les informations relatives aux réglementations des pays concernés liées au spectacle vivant

Capacités transversales à plusieurs branches professionnelles

Gérer un budget

Négocier des dépenses

Utiliser des outils de suivi et d'évaluation d'une activité

Exécuter des contrats commerciaux, de propriété intellectuelle

Appliquer les règles comptables liées à la nature juridique de son entreprise et à la nature des projets menés

Effectuer des démarches administratives

Remplir, classer, transmettre des documents administratifs

Créer et entretenir des relations avec l'ensemble des services de l'entreprise et avec l'ensemble des interlocuteurs concernés par le projet

Encadrer et coordonner une équipe en déplacement

Mener une veille juridique, fiscale et sociale permanente

Éventuellement communiquer avec les parties prenantes du projet en une ou plusieurs langues

Assurer ses déplacements nécessaires à la fonction

Maîtriser des logiciels de bureautique – a minima un tableur, un traitement de texte, une base de données –, le cas échéant un logiciel spécifique de gestion de spectacles et des outils de communication numérique

5 - Place dans l'organigramme des emplois

Il/elle travaille sous l'autorité du/de la directeur/trice, de l'administrateur/trice ou du/de la directeur/trice de production. En l'absence de directeur/trice, il/elle est sous l'autorité du président du conseil d'administration ou du mandataire social.

Il/elle travaille en relation avec l'administrateur/trice ou le service comptable, le/la chargé/e de diffusion, les artistes, le/la régisseur/sseuse et les techniciens de la tournée.

6 - Positionnement catégoriel

- Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) :
filiale Administration-production, l'administrateur/trice de tournées est cadre du groupe 4
- Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (IDCC 3090) :
filiale Création-production, l'administrateur/trice de tournées est cadre du groupe 2
- Convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement (IDCC 2717) :
non référencé

7 - Parcours possibles pour exercer le métier

Pour exercer le métier d'administrateur/trice de tournées, une expérience professionnelle confirmée dans le spectacle vivant est nécessaire, acquise notamment dans d'autres emplois administratifs ou techniques du spectacle vivant.

La formation professionnelle initiale et continue contribue également à préparer à l'exercice du métier d'administrateur/trice de tournées, en particulier des formations de niveau I, II ou III spécifiques au métier de chargé/e de production ou d'administrateur/trice.

L'administrateur/trice de tournées complètera utilement ses compétences au travers d'actions de formation professionnelle ciblées, spécifiques au spectacle vivant ou transversales.

8 - Les éléments de variabilité selon le secteur, l'organisation de l'entreprise...

Les activités de l'administration de tournées peuvent soit constituer un poste à part entière, soit être assurées par un administrateur/trice assisté/e d'un/e chargé/e de production et/ou de diffusion.

Certaines activités complémentaires peuvent être confiées à l'administrateur/trice de tournées :

- En l'absence de régisseur/sseuse, il/elle peut organiser la logistique des tournées : fixer les plannings des artistes et techniciens, organiser les conditions de leur accueil, de leurs transports et hébergements, établir et leur communiquer leur feuille de route pour la période de la tournée.
- Il/elle peut établir et négocier les contrats de cession de droit d'auteur et de droit d'exploitation de spectacles, de prestations annexes, d'artistes, de travail, de coproduction, de coréalisation, d'assurances...
- Il/elle peut établir le calendrier des tournées et accompagner les tournées.
- En l'absence d'administrateur/trice de production, il/elle peut réaliser des dossiers de production.

9 - Le métier demain

Si les activités d'administration de tournées sont au cœur de la production de spectacles, il existe peu de postes d'administrateur/trice de tournées référencés en tant que tels.